AFFRANCHI PAR L'...

6e. ANNEE, No. 27. MANITOBA. JEUDI, 7 DECEMBRE, 1876.

CONDITIONS

D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du METIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du College.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exige d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne60 00

Redige par un Comite de Redaction

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,

SELLES,

FOUETS,

VALISES,

PEIGNES,

BROSSES,

ETRILEES,

ETC., ETC.

—— oo ——

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

G. LANGIAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier.

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS.

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

IMPOUNDED

AT ST. NORBERT.

A COW, dark red coloured, the back and the belly white, and about five or six years old.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

St. Norbert, 27 Novembre, 1876.

MIS A L'ENCLOS.

Une vache rouge brun, ayant le dos et le ventre blanc, âgée de cinq à six ans.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos de St. Norbert.

St. Norbert, 27 Novembre, 1876. 3f

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures,
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

—— : oo : ——

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur la Rue Dumoulin à St. Boniface, Manitoba.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entree sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste, Bâtisse du Gouvernement, Winnipeg.

W. H. LYON,

GRANDE-RUE,—WINNIPEG,

Vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste,

—IMPORTATEUR—

DE GROS ET DE DETAIL,

COMMERÇANT EN PRODUITS, ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, CIGARES, CHAUSSURES

et

MARCHAND A COMMISSION EN GENERAL.

Cette Maison donne toute son attention aux consignations de produits et de toute espèce de Marchandises qui lui sont faites; il en est rendu compte sans délai.

Avances libérales faites sur des consignations

Winnipeg, 15 Mai, 1876. 3m

Entrepot Medical

DE

M. BANKS,

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

Assortiment complet de toutes les Drogues, Medecines et articles qui se trouvent dans une pharmacie de première classe.

Prescriptions de Médecins et Recettes de famille préparées avec soin.

Se souvenir du local qui se trouve vis-à-vis la Bâtisse du Nouveau Marché.

Winnipeg, 2 Mai, 1876. 6m 4…

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais ete fabrique ici ou en Europe; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allie au brillant, à la clarte et à une egalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualite sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donne partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

Agence Canadienne

A. GAUVIN

COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.

Mr. GAUVIN a transporté son bureau Rue du Bureau de Poste, vis-à-vis l'hotel du Canada.

Mr. GAUVIN paye le plus haut prix pour les Scrips, Droits d'Enfants et donne beaucoup d'attention aux Applications de Patentés, aussi, se charge de retirer du Bureau des Terres les *Scrips* de Metis.

Les personnes qui desirent vendre leurs proprietes feront bien de s'adresser à ce Bureau.

Winnipeg, 31 Août, 1876.

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais ete fabrique dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années se sont appliques à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de S'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appreciees;

Prix Extremement Bas pour ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comte du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clerge, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & Cie,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, C. P. BOWLBY, T. B. MCMURTRIE, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.

LE "METIS."

Jeudi, 7 Decembre, 1876.

Le *Globe* du 23 novembre nous arrive cette fois avec l'analyse du bill d'Education préparé par le Bureau protestant de Manitoba, et qu'il annonce devoir être introduit durant la prochaine session de notre Législature. Ce projet n'est pas autre chose que l'abolition pure et simple des écoles catholiques.

Si le *Globe* croit aider au succès du Cabinet de l'Hon. M. McKenzie, son chef, par une telle campagne, il se trompe. Il se trompe bien davantage s'il croit que nous allons nous soumettre à la dictature pédantesque que ce journal entend exercer sur les hommes et les choses des provinces du Canada. Enfin, ce journal se trompe encore bien plus, s'il ne sait pas qu'il pose comme l'ennemi le plus constant et le plus invétéré de la Confédération Canadienne dans la guerre qu'il fait aux minorités religieuses et aux provinces qui n'ont que la Constitution pour protéger leur faiblesse et sauvegarder leurs droits.

UNE PROVINCE VENGEE.

Les journaux anglais nous apportent les détails de la résignation de M. Potter comme Président de la Cie. du Grand Tronc, à Londres. Un désaccord complet entre lui et le Gérant Canadien, M. Hickson ; le refus de ses co-directeurs de lui permettre un voyage en Amérique, et le manque de confiance qui lui était par lui-même témoigné se trouvent au nombre des raisons indiquées. La principale ou du moins la plus significative à nos yeux est celle de l'attitude prise par le gouvernement canadien en face des efforts de M. Potter pour discréditer la politique de chemin de fer du Canada et des Provinces.

On se souvient des lettres scandaleuses de M. Potter contre les entreprises de chemin de fer de la province de Québec, ses intrigues à la Bourse de Londres pour empêcher le succès de l'emprunt de l'Hon. M. Church, et l'échec temporaire infligé aux valeurs publiques du Canada : or, ce zèle de M Potter l'a entrainé trop loin. Ses collègues dans la direction des affaires de la grande compagnie se sont aperçus du manque de jugement de leur président, surtout après que l'Hon. M. McKenzie eut protesté en termes très-énergique contre le dénigrement aussi injuste qu'acharné des entreprises canadiennes. Ils n'ont pas manqué de s'apercevoir que le gouvernement canadien fesait noblement son devoir en prenant sous sa protection les intérêts des provinces sur les marchés étrangers, et que si M Potter pouvait, sans trop de difficultés, écraser une province, il ne fesait pas bon pour le Grand Tronc de se mettre en hostilité ouverte avec le Canada lui même. Donc, M. Potter s'est trouvé isolé dans sa guerre mesquine, et il,a dû résigner de lui même pour ne pas y être forcé par les autres.

Nous approuvons sans réserve la position si indépendante prise par le gouvernement canadien en cette circonstance : il a montré que c'était le devoir du Canada de protéger ses provinces à l'extérieur, et que, quelles que fussent les relations particulières entre le Conseil Privé et les différentes administrations locales, le drapeau canadien devait tout son appui aux provinces dans la discussion de leurs intérêts avec les pouvoirs étrangers.

C'est un précédent dans notre politique canadienne, et la consécration d'un principe extrêmement juste ; nous louons M. McKenzie de son attitude, surtout en présence des rapports assez peu amicaux que l'on sait exister entre son gouvernement et celui de M. de Boucherville.

Les Listes Electorales.

D'après un acte passé à la dernière session, la compilation annuelle des listes électorales devant servir aux élections de législature provinciale, doit se faire entre le 30 Novembre et le 31 Décembre. Les énumérateurs chargés de faire cette compilation ont été nommés ces jours derniers et devront se mettre à l'œuvre immédiatement.

Une autre disposition de la nouvelle loi oblige les énumérateurs à indiquer dans des colonnes séparées, les électeurs résidant dans la Division Electorale, et les non-résidents.

Les énumérateurs devront apporter un soin particulier dans la préparation de ces listes, et tâcher de les rendre aussi correctes et aussi complètes que possible. Il leur faudra faire des démarches pour s'assurer par eux mêmes des noms de tous les électeurs résidents et les distinguer des non résidents.

Ils devront aussi faire des recherches au Bureau des Terres pour avoir les numéros des lots pour lesquels les électeurs sont respectivement qualifiés. Mais nous les mettons en garde contre un danger d'erreur qui n'a pas toujours été assez soigneusement évité. Les années précédentes, certains énumérateurs allaient au Bureau des Terres et entraient sur leurs listes tous ceux dont les noms étaient inscris dans les livres pour des entrées de *homestead* ou autrement, bien qu'un grand nombre eussent, depuis un certain temps, abandonné leur droit d'établissement et ne fussent même plus dans la Province.

Sans doute, les colons qui ont des entrées d'établissement et occupent de bonne foi le lot qui leur a été ainsi conditionnellement concédé, ont droit d'être inscrits sur les listes électorales. Mais comme beaucoup de soi-disant colons, après avoir obtenu des entrées de *homestead*, ne se sont plus occupés de leur terrain, ou, après y avoir fait un semblant d'amélioration, l'ont ensuite abandonné plus de six mois, ceux-là bien que leur entrée n'ait pas été formellement annulée, à moins d'avoir obtenu un permis spécial d'absence du Bureau des Terres, ne doivent pas être considérés comme électeurs de bonne foi, et les énumérateurs ne devront pas les inscrire sur leurs listes.

Comme il importe, à tous les points de vue, d'avoir un régistre exact de tous les électeurs de la province et de chaque division électorale, les énumérateurs feront bien de ne rien négliger dans la préparation des listes, et ne devront pas hésiter à faire toutes les démarches nécessaires pour rendre ces listes aussi parfaites que possible.

NOUVELLES LOCALES

— Demain la grande fête de l'Immaculée Conception.

— Le fléau s'avance en dépit de tout ; il est à Netly Creek.

— Le temps a été assz doux jusqu'à mercredi.

— La retraite du clergé de l'Archidiocèse s'est terminée hier matin.

— Les médecins de Winnipeg font payer une piastre chaque vaccination.

— Les *Scrips* des anciens colons sont arrivés et prêts à être distribués.

— M. Morris, de Toronto, frère de S. H. le Lt. Gouverneur, est en visite à Manitoba.

— Les Enumérateurs pour la Confection des listes électorales de la Province sont nommés.

— La loterie de charité des RR. SS. de l'Hôpitel Général de Montréal qui devait avoir lieu le 27 Nov. est ajournée.

— La glace cette année sera très mauvaise pour les glacières à cause de l'épaisse couche de neige qui la recouvre et en fait partie.

— Le Dr. Young est revenu du Lac Winnipeg avec la picotte. Sa maison a été mise en quarantaine par le gouvernement.

— Le gouvernement local nomme des vaccinateurs et va répandre des milliers de circulaires sur le traitement de la picotte.

— M. W. Campbell, de Sherbrooke, commis chez Gerrie et Cie, qui était allé voir sa famille le mois dernier est de retour depuis samedi dernier.

— Plusieurs des canadiens arrivés le printemps dernier des Etats Unis cherchent à s'établir à la Rivière au Rat. Un certain nombre ont déjà acheté des terres.

— La dernière *Gazette* officielle contient des règlements de Quarantaine poar couper toute communication entre les parties de Manitoba, infectées par la picotte et celles qui ne le sont pas.

— Il y a maintenant dix prisonniers dans les cellules de la prison commune de Winnipeg, outre une pauvre folle que viennent d'y envoyer MM. Gunn et Flett, magistrats du Fort de pierres.

— Le gouvernement a ouvert une station télégraphique au Fort de pierres afin d'être en communications rapides et faciles avec la Quarantaine et les districts ravagés par la picotte.

— Il y a eu fête samedi dernier parmi les parents et les nombreux amis de M. Narcisse Marion, de St. Boniface, à l'occasion de sa 70e année. Outre les membres de cette nombreuse famille, il y avait entre autres MM. Bannatyne, M. P., Dr. Cowan, Bain et Blanchard, J. H. McTavish, Strang, A. Lépine, Genton, Carrière, A. Levêque, A. Fafard, Ouellette, Girard, Dubuc, Gingras Royal, etc, etc

— Les plus grandes autorités musicales, aussi bien que ceux qui ont acheté le Piano Beatty, sont également satisfaits de sa beauté et de la pureté du son. Le fabricant a réussi a leur communiquer la rondeur, l'abondance et la richesse du son, d'une façon excellente. Pas une famille ne devrait être sans cet instrument. Voir les annonces. S'adresser à Daniel F. Beatty, Washington, N. J.

Nouvelles Canadiennes.

M. A. M. Burgess, ci-devant reporter du *Hansard*, a été nommé secrétaire particulier du ministre de l'intérieur.

—

Une dépêche de Charlottetown nous apprend que l'hon. M. Pope, conservateur, vient d'être élu pour la chambre fédérale dans le comté de Queen, Ile du Prince Edouard, en remplacement de l'hon. M. Laird libéral, nommé lieutenant gouverneur au Nord Ouest.

—

L'hon M Tupper publie dans le *Mail* une lettre recommandant Halifax comme port d'hiver pour le Canada. Il dit qu'un des objets de ceux qui ont construit le chemin de fer intercolonial, était d'avoir Halifax pour port d'hiver.

Le *Globe* fait à peu près les mêmes recommandations, ce qui donnerait à penser que le gouvernement va faire un essai dans ce sens.

—

Le *Travailleur*, de Worcester, estime à 115,000 âmes la population Canadienne du Massachusetts, et à 800,000 celle qui se trouve dispersée dans les Etats de Rhode Island, New Hampshire, New York, Connecticut, Vermont, Maine, Michigan, Illnois, Minnesota, Wisconsin, Californie, Dakota et Montana. Si la moitie seulement de cette population était à Manitoba !

—

Le *Globe* blâme sévèrement à son tour la sentence de l'Hon. Juge Plamondon condamnant le propriétaire redacteur de l'*Union des Cantons de l'Est* à vingt heures de prison pour un prétendu mépris de cour. Il qualifie d'injuste et d'arbitraire ce jugement rendu, *ab irato*, sans motifs suffisants

Toute la presse du pays a trouvé cette condamnation pour le moins très-étrange.

—

Vers la fin du mois d'août dernier le capitaine Roger Lavoie, des Eboulements, proprietaire de la goëlette *Zelia*, quittait sa femme et ses sept filles, sans se douter hélas ! qu'il leur faisait là ses derniers adieux, et faisait voile pour les côtes du Labrador où il devait prendre un chargement de poisson pour le compte de MM. Lord, Mager et Mount, de Montréal. L'équipage de la goëlette se composait de sept hommes ; le capitaine Lavoie, ses deux fils, Augustin Bouchard, second, Edmond Boudreau, et Antoine Tremblay, matelots ; ces six navigateurs étaient des Eboulements. Le septième était un jeune homme du Cap St. Ignace du nom de Edmond Rochefort l'unique soutien, parait-il de sa pauvre mère.

Aucun accident digne de mention ne survint durant la descente qui s'effectua d'une manière heureuse et le capitaine Lavoie, avec l'activité qu'il déployait toujours eut bientôt opéré son chargement qui consistait en 1,400 quarts de hareng, et se remit de suite après cela en route. Tout alla pour le mieux jusqu'au [illegible] du mois dernier, lorsqu'une tempête affreuse accompagnée de neige de grêle et de pluie, se déchaina avec violence sur le vaisseau qui lutta du mieux qu'il pût contre la furie des éléments. Mais ce n'était pas tout; la nuit qui arriva bientôt amena avec elle une nouvelle horreur à cette situation déja si critique; une obscurité profonde succéda à la clarté du jour à ce point qu'il était impossible de rien distinguer et par surcroit, la neige et le vent redoublèrent d'intensité avec les ténèbres.

Nos braves marins en étaient à cette position si périlleuse, lorsque soudain, on subit un choc épouvantable qui disloqua le bâtiment dans toutes ses parties et le réduisait en pièces ; les sept hommes qui le montaient furent en un instant engloutis dans les flots. La goëlette venait de donner à toutes voiles sur les écueils qui bordent l'Ile portant le nom de Large Island près de Mingan, écueils fort redoutés de tous les navigateurs.

Le lendemain matin, la tempête s'étant un peu calmée, cinq des cadavres des malheureux naufragés furent aperçus sur la plage par le capitaine Hector Boily, de la Baie St. Paul, et aussi par les capitaines Elzéar Savard, Ovide Gagnon, des Eboulements. Buteau, de Berthier, Régis Leblanc de Kamouraska, Xavier Guillemette, de St François de la Rivière du Sud, et Landry, de de Carleton, Baie des Chaleurs qui se trouvaient tous un peu en bas du lieu du desastre.

Tous, avec leurs équipages respectifs, resolurent unanimement de sauver les corps de ces infortunés ; ce qu'ils firent au prix de bien des difficultés et de beaucoup de fatigue.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE AUX ETATS-UNIS.

On remarque depuis quelque temps une activité extraordinaire à l'arsenal maritime de Brooklyn. Les commandants ont, dit on reçu l'ordre télégraphique de Washington de mettre la marine sur le pied de guerre. De grandes quantité de munition ont été embarquées sur les navires de guerre. Les marins ont reçu des cartouches, et une grande vigilance leur a été recommandée. Pour la première fois depuis 1865, les gardes de l'arsenal ont été armés de revolvers. Ces précautions sont une cause d'alarme pour les personnes qui ont connaissance des préparatifs poursuivis en secret. Le bruit court que, s'il y a un soulevement à la Nouvelle Orléans, des navires de guerres seront envoyés dans ce port pour aider les troupes de terre à exécuter les arrêts de la présente administration.

Le bureau de retours de la Caroline du Sud, lequel est composé de créatures du gouverneur Chamberlin, républicain radical, a declaré duement élus les électeurs présidentiels favorables aux candidatures de MM. Hayes et Wheeler, quoique MM. Tilden et Hendricks eussent obtenu la majorité des votes de l'état. Pour arriver à ce résultat, le bureau des retours n'a pas craint de mettre entièrement de côté les votes de deux comtés, Edgefield et Lau-

reus, où les democrates avaient eu de fortes majorités.

Le bureau des retours de la Caroline du Sud et de la Louisiane, composés de *carpet baggars* du nord ou de leurs vils instruments, peuvent commettre des injustices de ce genre avec d'autant plus de facilite qu'ils savent que le président Grant fera mettre leurs décisions en force, quelque iniques qu'elles soient, à la pointe de la baïonnette des troupes fédérales, qu'il a envoyés avec ce but spécial dans ces deux états, des votes desquels dependait le résultat des élections présidentielles du 7 novembre.

Il reste la chambre des députés du congrès, laquelle ne sanctionnera certainement pas de tellés fraudes électorales.

Rien, dit un autre journal, n'est sensiblemet charge aux Etats-Unis relativement au résultat électoral pour la présidence. Les républicains cependant affirment qu'ils ont les sept votes de la Caroline du Sud, et ils comptent également sur ceux de la Floride et de la Louisiane, mais nous nous refusons à croire que Hayes sera installé à la Maison Blanche, au lieu de Tilden.

Depuis quinze jours que dure la crise, les affaires sont entièrement paralysées. Le pays tout entier souffre d'une incertitude que les politiciens semblent prolonger à des sein. Il est grand temps que cela finisse, si l'on veut pas que la saison d'hiver, sur laquelle le commerce comptait pour reprendre quelque essor, ne soit complètement perdue pour les américains.

Nous lisons dans le *Courrier* :

La situation aux Etats-Unies quant à l'élection présidentielle roule toujours sur les trois Etats douteux du Sud, et il serait injuste de méconnaître qu'elle s'y complique de jour en jour grâce à l'art admirable avec lequel ont été embrouillés les fils de cette trame inextricable. Les généralités sont épuisées. Il n'y a plus ni questions de principes, ni considérations morales, ni affaires d'opinions ou de légalité ; il n'y a plus qu'une lutte de rouerie, de subtilité et de chicane. Il n'y a plus qu'un problème qui se réduit à ces termes : étaat données la Floride, la Caroline du Sud et la Louisiane au mains des autorités véreuses qui y dominent, se trouvera t il dans les institutions auxquelles obéissent les quarante millions d'âmes de la libre Amérique une disposition qui permette de dejouer les manœuvres frauduleuses d'une poignée de flibustiers politiques retranchés derrière une légalité équivoque.—dans tous les cas vicieuse et immorale ? Toute la question est là.

GRAND BAZAR.

EN FAVEUR DE L'HOPITAL ET DE L'ORPHELINAT DE ST. BONIFACE.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le Grand Bazar pour venir en aide à l'Hopital et à l'Orphelinat des Sœurs de la Charité de St. Boniface, doit s'ouvrir le 18 courant, à 3 heures P.M. dans la Salle de la Cour. C'est Madame Morris elle même qui doit en faire l'ouverture. La Bande de musique des élèves du Collège de St. Boniface sera là.

Le 19 et le 20 la salle s'ouvrira à 10 heures a.m Et la bande de musique de Winnipeg jouera ces deux jours de puis 7 heures et demi p.m. jusqu'à 9½.

Il y aura aussi un piano à la disposition des amateurs.

On nous informe et nous voyons avec plaisir que les Dames qui doivent ; résider aux différentes tables sont Mesdames Royal, Dubuc, Provencher, Macauley, Lindsay, Hootmann, Tassé et Bemister.

Plusieurs Demoiselles doivent aider les Sœurs dans leurs fonctions.

Un certain nombre de Dames et de Messieurs se seraient aussi chargés de faire prendre des billets de rafle sur plusieurs objets d'art.

Nous ne doutons pas que le public ami des œuvres de charité ne vienne en foule encourager cet excellent bazar et prêter ainsi aux orphelins et aux malade un généreux secours.

Nouvelles Diverses.

L'Allemagne a refusé positivement de prendre part à l'exposition de Paris en 1878.

—

Un diplomate anglais qui a longtemps résidé en Chine, exprime, dans une lettre privée, sa conviction que les Chinois préparent une guerre contre les Européens. "Les Chinois, dit il, deviennent de jour en jour plus hostiles, et il est évident qu'ils n'attendent que le moment favorable pour frapper un coup contre nous."

—

L'angleterre fait construire, en ce moment, six corvettes de guerre, dont le blindage sera d'acier au lieu de fer. Leur vitesse sera de 20 milles à l'heure sans effort, et elles porteront 14 canons de divers calibres chacune. La jauge de ces nouveaux modèles est de 2 300 tonneaux, et ils seront pourvus des plus fortes machines. On les emploiera spécialement en temps de guerre au service important de poursuivre et de détruire les vaisseaux a torpille que l'on se propose d'introduire dans les diverses marines d'Europe.

—

En Sicile tout le monde est armé sauf les prêtres Les hommes glissent un révolver dans leurs habits avant d'aller au bal ou au Casino. Quand ils assistent aux leçons du Lycée, les jeunes gens sont armés. La loi n'étant pas respectée, chacun se crée une loi. Le meurtre, le vol et l'assaut sont à l'ordre du jour.

—

Les chiffres suivants démontrent la condition saine dans laquelle se trouve le commerce de la France comparé à ce qu'il est dans d'autres pays Les importations Françaises pendant les sept derniers mois de la présente année se sont élevées à un chiffre de 2,140 millions de francs contre 1,861 dans la période correspondante de 1874 et les exportations dans les mêmes périodes se montaient aux chiffres de 2,055 millions pendant les derniers sept mois, contre 2,186 millions en 1875.

—

FABRICATION DU PAIN SANS TRASFORMATION DU BLE EN FARINE.—La formation du pain, par l'emploi directe du blé brut, sans le faire passer à l'état de farine, prend décidément consistance, et l'on s'en occupe sérieusement.

On a procédé dernièrement aux essais Après avoir soigneusement nettoyé le blé brut, on l'a fait suffisamment macérer dans l'eau, et, après l'avoir soumis à l'action d'une presse, on a obtenu une pâte très convenable, qui a produit d'excellent pain, prêt à être débité le lendemain.

Le promoteur de ce mode de fabrication est un propriétaire russe.

—

La princesse Salm-Salm s'est mariée à Stuttgardt à un riche anglais du nom de Heneage. Le mariage a été célébré avec un grand éclat. Les représentants des cours étrangères étaient présents et les empereurs d'Allemagne et d'Autriche avaient envoyés leurs félicitations. La princesse est veuve de feu le prince Salm Salm, qui fut tué dans la guerre du Mexique. Elle est née a Philipsburg, P.Q., et fille de M. William Joy, mécanicien d'origine américaine. Son frère est un capitaine de barge sur le Richelieu. Dans sa jeunesse, la future princesse ne reçut que peu ou point d'éducation Elle ne compta que sur elle pour vivre et fut d'abord fille de table dans un hôtel du Vermont. Elle se distingua ensuite dans un cirque et passa sur le théâtre. C'est en sa qualité d'actrice que le prince Salm-Salm fit sa connaissace. Ce dernier était d'un caractère assez extravagant, il fut seduit par la beauté extraordinaire de la jeune fille et l'épousa.

VARIETES.

Bueilli dans un journal de province :

"Jacob Bumgarder a regardé dans le canon de son fusil pour voir s'il était chargé.

"Il l'était !

"Les obsèques auront lieu dimanche prochain, à midi précis.

Court, mais éloquent !

∴

—Fusélier Gobine', que je vous fais l'honneur de vous proposer, pour l'instant, au service de Mme la colonelle.

—Que j'obtempère avec délice, sargent !

—Vous lui mettrez ses patins, fusélier...respectueusement.

—Avec amour, sargent !

—Amour et respect, fusélier !" Et que vous vous tiendrez toujours à portée, que, si elle tombe... accidentellement...

—Que si elle tombe, sargent ?

—Vous la retiendrez sans la toucher respectueusement.

—Mais sargent !

—Pas d'observation !

∴

Un petit chien passe sur le boulevard, tantôt décrivant des festons au o r de son maître, tantôt s'arrêtant pour analyser le parfum d'une borne ou de la marche d'un magasin.

Un anglais admire l'animal et le caresse.

—Oh ! *le joli petite bête !*...... very beautiful dog !...... welph...... hunte ...... aoh !

—Monsieur, dit le maître, je vous défends de parler à mon chien.

—Oh ! pourquoi ?

—Parceque je l'ai acheté en Ecosse ....j'ai mis deux ans à de sappreindre *come here*...... et tous mes efforts seront perdues s'il se met à causer avec des compatriotes.

∴

Deux bonnes recettes, aujourd'hui que l'on commence à se sentir frileux la nuit :

Faites cinq trous dans le mur, vous aurez immediatement *cinq ouvertures.*

Si cela ne suffit pas, achetez une statuette de Napoléon I, II, III, IV, selon vos prédilections personnelles. Cassez un des bras et vous aurez, sans bourse délier, un *bon appartement chaud.*

∴

—Le *Bulletin*, de Baltimore, dit qu'un jeune homme de cette ville qui dépérissait par la consomption, a été amené à boire du sang de bœuf comme remède, et, aujourd'hui il se produit des symptômes évidents de rétablissement. Il a gagné 13 livres en poids, et les symptômes de dépérissement ont été grandement diminués. A New York, un grand nombre de consomptifs se rendent, tous les jours au marché Manhattan, pour demander du sang frais.

∴

Chasseurs et Gascons.

Plusieurs chasseurs discutent sur la valeur de leur chien d'arret et chacun de vanter les exploits de sa bête.

—Tout cela, dit un certain Gascon, n'est rien auprès de *Diane*. Diane etait une chienne comme on n'en voit pas. Il y a un an, elle tint en arrêt un superbe lièvre, attendant que j'ai tire. Je n'avais pas de cartouches. Je cours en emprunter à une ferme voisine. Je reviens, impossible de reconnaitre l'endroit

Huit jours après, j'ai retrouvé le squelette de ma bête encore dressé devant celui de son lièvre. Ils étaient morts dans cette position.

∴

Pour un canard, il est d'une jolie force ; il nous vient d'Angleterre. Les journaux qui l'apportent affirment que, si l'on décerne un prix au plus excentique, à l'Exposition de Philadelphie, il appartient, à coup sûr à M. Bryce, qui expose ....devinez quoi ? Je vous donne en mille comme Mme de Sévigné ! Vous ne devinez pas ?

Eh bien ! M. Bryce est un avocat de Lincoln's Inn, qui vient de faire l'ascension du mont Ararat, en en Arménie. C'est là, certes, un assez joli exploit que d'escalader une hauteur de six milles mètres ! Mais c'est peu de chose au point de vue de resultat obtenu. A la grande joie des naturels, qui attendaient le hardi voyageur au pied de la montagne, M. Bryce est redescendu tenant entre ses bras.........un énorme morceau de l'arche de Noé, qu'il dit avoir trouvée intact entre deux pics !

Nous apprenons qu'à la suite de cette découverte, une Compagnie anglaise s'est formée pour demonter l'arche toute entière et l'apporter à Londres, où elles figurerait au Palais de Cristal, et plus tard, à l'exposition universelle de Paris 1878.

REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LA PICOTTE

Je suis prêt à mettre ma réputation d'homme public en jeu " écrivait Edward Hine au Liverpool Mercury ", si le cas le plus désespéré de picotte n'est pas guéri, sous trois jours, en faisant usage de crème de tarte. Une once de crème de tarte dissoute dans une chopine d'eau, bue par intervalle de temps à l'etat refroidi, est un curatif assuré infaillible. Des milliers de personnes ont été gueries avec ce remede dont l'effet est de ne pas laisser de marques de picotte, d'être un préservatif contre la cécite et d'amener une prompte guérison.

GRAND BAZAR
AU
profit de l'Hopital et de l'Orphelinat des RR. SS. de Charité, de St. Boniface.

SOUS LE PATRONAGE DE MADAME MORRIS.

Ce Bazar magnifique aura lieu le 18 du courant au Palais de Justice, à Winnipeg, sous le patronage distingué de Madame Morris et de plusieurs Dames Catholiques de St. Boniface et de Winnipeg.

Tables de lunch depuis midi tous les jours, et tables de rafraichissements.

Tables de loterie.

Objets rafflés.

Musique tous les soirs par l'excellente Bande du Collège.

Entrée 10 cts. pour adultes, et 5 cts pour enfants.

Tout le monde est invité à venir prendre part à ce Bazar de Charité—Personne ne le regrettera.

St. Boniface, 7 Décembre, 1876.

Proclamation.

CANADA—DIZTRICT DE KEEWATIN.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

ALEXANDER MORRIS.
Lieut. Gouverneur.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

ATTENDU qu'il est parvenu à notre connaissance qu'une maladie contagieuse d'une espèce très-dangereuse, fait des ravages parmi les Icelandais et les Sauvages du côté Ouest du Lac Manitoba, à Gimli et à la Pointe de Sable ;

Et attendu que des médecins ont été envoyés à la dite place pour le soulagement des malades ;

Et attendu qu'il est nécessaire que l'on prenne des mesures pour empêcher la maladie de se repandre dans notre Province ou parmi les tribus sauvages :—

Nous défendons par les présentes à tous nos sujets dans ce district et spécialement tous nos Sujets Sauvages de n'entretenir aucune communication avec les Indiens de la localité en question sans notre permission spéciale.

Et de plus nous défendons aux Sauvages et aux Icelandais dans la localité où sévit le fléau maintenant ou plus tard de ne pas venir dans notre Province de Manitoba ni d'entretenir de communication avec la population de cette Province ou le reste de la population de Keewatin excepté au moyen de personnes autorisées à ce sujet.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dit District de Keewatin. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce vingt-cinquième jour de Novembre dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par Ordre,

F. G. BECHER,
Secrétaire du Conseil de Keewatin.

2f

Veaux et Vache Egarés.

Mis à l'enclos par un colon établi dans la réserve Menonite, à l'Est de la Rivière Rouge.

Une Vache blanche et trois Veaux.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriete et payer les frais.

Pour informations s'adresser à

WM. HESPELER,
WINNIPEG.

St Boniface 7 Déc, 1876. 3f

ON DEMANDE
200 Droits de Métis,
"SCRIPS."
CHEZ
GERMAIN & CIE.,
ENSEIGNE DE L'ETOILE D'OR,
Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 7 Dec., 1876. j-n-o

PIANNO BEATTY !
Grand, Carré et Droit.

De Géo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

"Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr., Edwar sville, Ill., dit :

"Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F. Beatty
ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt.

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 18 Novembre, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Coroner pour la Province de Manitoba, James Bedford, Ecuyer, M.D., de Emerson.

Pour être constable pour le Comté de Provencher, Honoré Pariseau, de Ste. Anne, gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'accepter la résignation de James Hargrave, de Portage la Prairie, comme député régistrateur du Comté de Marquette.

Il a plu à Son Honneur de sanctionner la subdivision suivante de l'arrondissement scolaire de Ste. Agathe :

L'arrondissement scolaire de St. Jean Baptiste comprendra les lots depuis les Nos. 189 à l'ouest et 190 à l'est de la Rivière Rouge jusqu'au No. 289, du côté ouest, et le No. 290 du côté Est de la Rivière Rouge.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Winnipeg, 24 Novembre, 1876.

Il a plu à Son Honneur le Lieut. Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juge de Paix, pour le Comté de Marquette Est :

Magnus Birston, de St. François-Xavier Ouest, Ecuyer.

Pour être Commissaire pour prendre les affidavits in B. R. en conformité de la 35ième Vic. Cap. 3 des Statuts de Manitoba.

Pour le Comté de Marquette Est :

J. M. J. Mulvihill, du Lac Manitoba, Ecuyer

Pour être constable pour le Comté de Marquette Est.

Corbett Falcon, de St. François Xavier, gentilhomme.

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

William Hill Nash, Ecuyer, avocat, de Emerson.

DIVISION ÉLECTORALE No. 14 OU ST. PAUL.

Je certifie par les présentes que Alexander Kamloops Black, de la Paroisse de St. Paul dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, Cultivateur, a été élu pour représenter la Division Electorale No. 14 ou St. Paul dans la Législature de la Province de Manitoba

Daté à Fort Garry, ce vingt troisième jour de novembre, A. D, 1876.

FRANK G. BEECHER,
G. C. E.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.
SALUT.

ATTENDU qu'il est parvenu à notre connaissance qu'une maladie contagieuse d'une espèce très dangereuse, fait des ravages parmi les Icelandais et les sauvages du côté Ouest du Lac Manitoba, à Gimbli et à Sandy Bar ;

Et attendu que des médecins ont été envoyés à la dite place pour le soulagement des malades ;

Et attendu qu'il est nécessaire que l'on prenne des mesures pour empêcher la maladie de se répandre dans la Province de Manitoba ou parmi les tribus sauvages :—

Nous avertissons par les présentes tous nos sujets dans cette Province et spécialement tous nos Sujets Sauvages de ne pas entretenir de communication avec les Icelandais ou les Indiens de la localité en question sans notre permission spéciale.

Et de plus nous avertissons les Sauvages et les Icelandais dans la localité en question de ne pas venir dans notre Province de Manitoba ni d'entretenir de communication avec le reste de la population excepté au moyen de personnes autorisées à ce sujet.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, ce vingt-quatrième jour Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

BILL PRIVÉ.

Avis public est par le présentes donné qu'une application sera faite à la Législature locale pour la passation d'un Acte pour incorporer certaines parties de la paroisse de St Boniface en ville.

GEO. ROY,
Sec. du Comité d'Incorporation
St. Boniface, 24 Novembre, 1826.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le cinquième jour du mois d'Octobre et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le cinquième jour du mois d'Octobre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Executif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, Lundi le quatrième jour du mois de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le Vingt-quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la concession de certains droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiés au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des impressions de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 2 octobre 1876.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 2 Novembre 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement de la Province de Manitoba de faire les nomination suivantes :

Pour être Constables pour le Comté de Lisgar ;

Thomas Peebles, de St. Clement, Gentilhomme. James Matheson, de St. Clement. Gentilhomme.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. en conformité de la 35ième. Section de la 31ième Vict., Cap. 3 des Statuts de Manitoba, pour la dite Province de Manitoba.

H. R. Parke, de Winnipeg, Ecuyer,

Par Ordre,
JOHN NORQUAY,
Pour le Secrétaire Provincial.

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

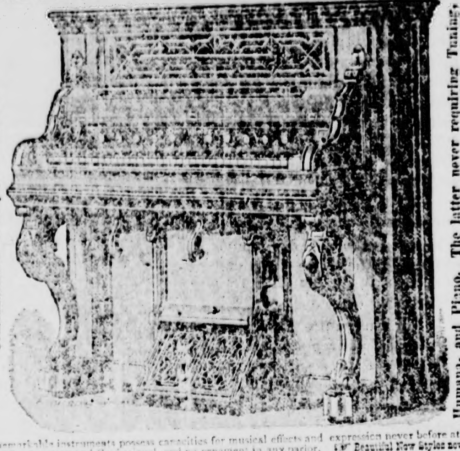

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eolline, Vox Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and an ornament in any parlor. Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA—A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $2 to $3 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

PIANO BEATTY ! !
Grand Carré et Droit.

(De Jas F. Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom. Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700 M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations. Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mécanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR ACTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, E.-U-A

Papeterie ! Librairie !

WASHINGTON FRERES,

GRANDE RUE-WINNIPEG.

Presque en face du nouveau Bureau de Poste.

Nouvelles marchandises arrivées consistant en livres d'école, papeterie, livres, cahiers de musique, ouvrages poetiques, livres pour les Dames, etc.

En outre, une grande variété d'objets de fantaisie, de jouets et de tapisserie.

SOUVENEZ-VOUS DE L'ENDROIT :

Grande Rue de Winnipeg, presque vis-à-vis le Nouveau Bureau de Poste.

Winnipeg, 24 Mai, 1876. a-50

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du cexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots . *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

Des contrefaçons des Pilules et du Liniment de Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de " *Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Détaillants peu scripuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriques seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY.
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a 199